

Avancement d'échelon des professeurs certifiés

CAPN des professeurs certifiés (29^e base) - 26 février 2020

Déclaration préalable du SNFOLC

La CAPN réunie aujourd'hui était initialement convoquée le 6 février 2020, jour de mobilisation nationale contre le projet de réforme des retraites. Nous remercions le ministre d'avoir accepté de la reporter. Il est vrai que l'actualité sociale est particulièrement chargée.

Le 20 février, pendant les vacances scolaires, des dizaines de milliers de salariés ont à nouveau manifesté. Les confédérations FO et CGT ont indiqué qu'elles allaient quitter la conférence de financement qui n'est qu'une impasse. C'est bien la grève interprofessionnelle engagée le 5 décembre, ce sont nos mobilisations qui approfondissent ce rejet grandissant dans toute la société. Le gouvernement aujourd'hui évoque la possibilité d'utiliser l'arme du 49.3 pour imposer sa loi, c'est-à-dire le hold-up sur nos retraites qui ne profitera qu'aux fonds de pensions et aux assurances privées. Chaque jour qui passe voit le gouvernement s'isoler un peu plus. La réforme Macron-Philippe ne tient qu'à un fil. FO réaffirme sa détermination à maintenir la mobilisation, engagée par la grève le 5 décembre, contre le projet de système universel de retraite par points pour en obtenir l'abandon. Le SNFOLC appelle à la tenue d'assemblées générales pour dresser des centaines de milliers de salariés en même temps dans tout le pays pour que le gouvernement abandonne sa réforme. FO soutient d'ailleurs les assemblées générales dans l'enseignement supérieur et la recherche qui par dizaines ont décidé la grève à partir du 5 mars pour bloquer les universités.

FO considère que ce qui est présenté dans le cadre du « chantier retraite », n'est pas une revalorisation mais une tentative d'enfumer les personnels. En réalité, un gain d'une quinzaine d'euros par mois de pension, alors que les pertes seront de plusieurs centaines d'euros mensuels ! Le gouvernement tourne le dos à la revendication d'augmentation des salaires de tous les personnels. Pas question d'augmenter le point d'indice, qui serait gelé jusqu'en 2022. Il préfère opposer les personnels et les générations par la mise en place d'indemnités dégressives, de primes au mérite : la FNEC FP-FO ne cautionnera pas ce jeu de dupes !

Réforme des retraites, suppressions de postes, salaires gelés, réforme du Bac, E3C : tout est lié !

Contrairement à ce que dit Jean-Michel Blanquer « Dans l'immense majorité des cas, ça s'est passé de manière normale », le refus des E3C est massif. En cette semaine de rentrée, plusieurs sessions d'E3C ont à nouveau été reportées, pour certaines, sine die. Les enseignants sont en grève et les élèves refusent de passer ces épreuves injustes. Quand le ministre indique qu'il faut aller dans le sens de la simplicité à la session suivante, il prévoit tout simplement l'entrée dans le contrôle continu pour tous. Le baccalauréat maison, le baccalauréat par classe ne suffit plus, il faut supprimer tout simplement le baccalauréat des conventions collectives. A chacun son parcours comme pour tout.

Le SNFOLC condamne de toute forme de pression ou de répression à l'encontre des élèves ou des personnels (arrestations et gardes à vue, accusations de manipulation, présence policière dans les établissements, menaces de 0/20 collectifs...) et exige la levée de toutes les sanctions et le rétablissement du baccalauréat national avec ses épreuves terminales, nationales et anonymes.

Cette CAPN est chargée d'examiner l'avancement d'échelon des professeurs certifiés de la 29^e base dans le cadre de la réforme Parcours Professionnels, Carrières et rémunérations.

La suppression de la consultation des Commissions Administratives Paritaires (CAP) pour les mutations et les promotions des agents est une attaque supplémentaire contre les droits collectifs des agents et le droit de chacun à une égalité de traitement. Supprimer les compétences des CAP en matière de promotion et de mutation, c'est laisser à chaque chef de service un choix arbitraire pour sélectionner les « heureux élus » (mutés ou promus). C'est également une attaque contre le statut général des fonctionnaires dont les CAP sont une composante incontournable : les fonctionnaires ne sont pas dans une relation contractuelle avec leur employeur et ne peuvent donc pas discuter en direct avec lui de leur carrière. Ces offensives contre les statuts font système avec l'offensive contre les régimes de retraites et tous les droits qui y sont rattachés. Casse des retraites, casse du statut, casse du service public : ce sont l'ensemble des droits collectifs auxquels le gouvernement s'attaque.

La réunion qui s'est tenue hier, portant sur les modalités d'assistance par une organisation syndicale représentative des enseignants formant un recours contre les résultats des

mouvements conforte les inquiétudes sur la dégradation des conditions de travail des personnels administratifs mais aussi sur le respect des droits des personnels. Cette année pour les mutations, l'an prochain pour les promotions.

Le SNFOLC a pu exprimer ses positions concernant PPCR et ses incidences négatives pour l'ensemble des personnels lors de la CAPN examinant les recours sur les appréciations finales de M. le Ministre.

Par conséquent, nous nous en tiendrons aujourd'hui à réaffirmer notre opposition constante à l'individualisation des carrières – contre les garanties collectives des personnels – la mise en concurrence des personnels, le rallongement des parcours professionnels et le renforcement de l'arbitraire. C'est pourquoi le SNFOLC, avec la FNEC FP-FO, demande l'abrogation de la réforme PPCR et le retour à une notation chiffrée encadrée par des grilles nationales, prenant en compte l'avancement dans la carrière.

A l'issue de la CAPN examinant les 26 recours sur les appréciations finales des professeurs certifiés gérés par la 29e base, tous les recours ont donné lieu à une requalification de l'appréciation finale. Si le SNFOLC est satisfait que la CAPN ait permis de réviser les appréciations émises par M. le Ministre, il s'interroge sur le nombre de situations

identiques pour lesquelles les collègues n'ont pas saisi la CAPN. Cela n'est donc pas de nature à remettre en question notre appréciation de l'évaluation-PPCR.

13 professeurs certifiés n'ont pas bénéficié de rendez-vous de carrière organisé par leur organisme de détachement. Ce nombre est certes très inférieur à celui de l'an dernier. La DGRH a ensuite attribué un avis « *Très satisfaisant* » à tous les personnels concernés. L'avis des évaluateurs a-t-il été sollicité pour toutes les situations ? Si oui, sur quels critères ? Comment les intéressés ont-ils eu connaissance de leur appréciation finale et quelles sont les voies et délais de recours ? En tout état de cause, l'appréciation « *Très satisfaisant* » ne permettra pas aux intéressés de bénéficier d'un avancement accéléré, ils en sont écartés, ce qui n'est pas satisfaisant. Concernant les documents de travail qui ont été transmis aux commissaires paritaires nationaux, nous remercions les personnels de la DGRH pour leur qualité et leur transmission bien en amont de cette CAPN.

Avancement d'échelon des professeurs certifiés

CAPN des professeurs certifiés (29^e base) - 27 février 2020

Compte-rendu du SNFOLC

Ajout d'un point à l'ordre du jour : situation des détachés à Monaco en particulier, leur grille de rémunération

Le SNES a parlé du climat de tensions suite aux réformes adoptées malgré les rejets massifs, en particulier des OS lors des CTM, du passage des E3C catastrophique, de la réforme des retraites. La FSU appelle au 31 mars. Le SNES a dénoncé de la pseudo annonce de revalorisation associée aux modifications des missions. Le SNES évoque le vote du CAFEPE et veut aborder le problème de la situation à Monaco.

Le SNALC dénonce le fait que ce soit la dernière CAPN

avancement. Ils notent les garanties obtenues sur la mise en place de la réforme des retraites, mais évoquent leur ligne rouge : la remise en cause des obligations de service et des missions. Ils évoquent enfin la baisse du pouvoir d'achat des profs.

L'UNSA signale que dans le tableau d'avancement, l'équilibre femmes hommes n'est pas respecté, ainsi que l'équilibre entre discipline qui n'est pas respecté. Par exemple, 20% des promus sont en anglais, alors qu'ils ne représentent que 8% des promouvables.

Le SGEN n'a pas fait de déclaration car tout le monde connaît leur position rappelée au CTM.

La CGT mais en avant la mobilisation et toutes les absurdités de la réforme des retraites. Ils ont parlé des E3C, mais pas de la répression.

DGRH

Questions sur les collègues qui n'ont pas bénéficié de rdv de carrière et à qui le ministère a mis un avis très satisfai-

sant (après sollicitation des évaluateurs). Les avis comptendu de carrière pour ces collègues restent NR. C'est un avis adhoc pour l'évaluation. Ils peuvent être requalifiés suite à discussion en CAPN. Ces avis ne sont pas portés à la connaissance des collègues, ils ne disposent pas de possibilité de recours.

Un collègue en disponibilité entre dans le tableau d'avancement suite au nouveau régime de disponibilité. Tous les collègues en disponibilité ont été sollicités pour envoyer un dossier s'ils pouvaient répondre aux conditions pour avoir droit à promotion. Un seul a répondu à tous les critères pour les échelons 6 et 8. D'autres passeront peut-être à l'ancienneté. L'un des critères est de justifier de 200 heures d'activités salariées entre septembre 2019 et décembre 2019.

Beaucoup de dossiers incomplets (pas de feuille de paye, de contrat,...) ou contrats de travail pas traduits ont été envoyés, ils n'ont pas été relancés. Le ministère explique qu'il faut bien faire un choix. Les gestionnaires n'ont pas le temps. Ils ne vont pas le perdre à s'occuper des collègues en disponibilité.

Pour l'échelon 8 à 9 : 131 promouvables, donc 39.3 promotions possibles (30%)

Reliquat de 0.3 qui s'ajoute au reliquat de l'an dernier. Donc 40 promotions possibles

Pour l'échelon 6 à 7 : 123 promouvables 36 possibilités de promotion

Reliquat l'an prochain de 0,20

Arrêtés reprographiés fin décembre, envoyé fin janvier aux gestionnaires (AEFE par exemple).

Plusieurs OS ont demandé que le ministère transmette la liste complète des promotions à l'ancienneté pour tous les échelons. L'administration dit qu'ils ne peuvent pas apporter de réponse, qu'elle doit demander à la hiérarchie. Le SNES signale que la demande a déjà été faite par les PEPS en janvier...

EGALITÉ PROFESSIONNELLE

Pour l'échelon 6 à 7

Pour les promouvables 41,5% d'hommes et 58,5% de femmes

Pour les promus 48,7% hommes et 51,35% de femmes

► Bascule de 3 hommes et de 3 femmes

Proposition du SNES : à l'âge car c'est un ajustement genré

Décision : compromis entre âge et ancienneté de grade (comme dans le tableau) dans le choix des hommes retirés et des femmes ajoutés. AUCUN CRITERE CLAIR !

Pour l'échelon 8 à 9

Pour les promouvables 45% d'hommes et 55% de femmes

Pour les promus 47,5% hommes et 52,5% de femmes

► Bascule de 1 homme et de 1 femme

Ajout d'un point à l'ordre du jour : situation des détachés

à Monaco en particulier de leur grille de rémunération Alerte de la FSU de la situation à Monaco car ils sont encore rémunérés selon une ancienne grille qui ne tient pas compte du protocole PPCR. Monaco ne veut pas communiquer sa grille indiciaire sauf à une demande officielle. Il n'y avait pas de saisine officielle du ministère. Après un échange téléphonique entre le service et les personnels de Monaco, une saisine officielle est lancée.

Il existe une note de service de Monaco qui précise dans quel cadre se font les évolutions des grilles indiciaires carrière. Il y a une convention de maintien de la rémunération avec Monaco, maintien de l'indice, qui est nettement plus favorable à Monaco (autour de 7). Il y a aussi des primes. Les enseignants ne seraient pas perdants. Ils avancent encore selon 3 rythmes (ancienneté/choix/GC).

Ils sont détachés sur contrat, donc l'avancement d'échelon n'est pas pris en compte, il n'est légalement pas obligé d'être aligné avec celui de PPCR.

La FSU exige que Monaco applique PPCR.

Remarques : Monaco ne propose des postes qu'aux certifiés. Ils sont exclus de la restriction des 6 ans max de détachement, contrairement aux autres détachements

Intervention du SNES : « *Grace à PPCR, les personnels se sont mis dans la poche 4 milliards d'euros en 4 an. 1 milliard par an. Moi, je veux bien qu'on retire PPCR, mais il faut être sérieux. Il faut regarder le bleu du bilan financier...* »

